EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 20MAI 2016

L'an deux mil seize le vingt mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION: 18/03/2016

Etaient présents: SIMEON DE BUOCHBERG Pierre, ANGELI Alain; ROSSINI Jean; SANTONI Marie-Josée; MONDOLONI Ange-Marie; DOMINICI René; CASAMATTA ANDREANI Bernadette; RIBES RUSAFA Régine; ROCCHI Maguy; IACOMETTI Stéphanie; GRIMALDI Michel; PAOLI Christian; ROCCHI André; OTTOMANI Jean-François; CARIA Sandra; CHIODI Sandrine; RUGGERI Aline;

Nombre de conseillers

En exercice: 23

 Présents :
 17

 Votants :
 19

 Absents :
 06

 dont représentés :
 02

Etaient absents:

SANTONI François; MARTINETTI Jean-Philippe; PIREDDA Albert;

GUIDICELLI Sébastien; OTTOMANI Sébastien; VILLARD-ANGELI Dominique

Etaient représentés :

SANTONI François a donné pouvoir à ANGELI Alain

MARTINETTI Jean-Philippe a donné pouvoir à Pierre SIMEON de BUOCHBERG

Secrétaire de séance :

GRIMALDI Michel

Nº DEL200516-08

OBJET: MANDAT SPECIAL ACCORDE AUX ELUS A L'OCCASION DU SALON ET DU CONGRES DES MAIRES LES 31 MAI, 1^{ER} ET 2 JUIN 2016 A PARIS.

-Suite aux attentats survenus le 13 novembre 2015 et à l'instauration de l'état d'urgence, l'édition 2015 du salon des Maires et des Collectivités Locales, ainsi que le Congrès des Maires ont été annulés à la demande des Pouvoirs Publics.

Les nouvelles éditions de ces deux manifestations se tiendront cette année à Paris, les 31 mai, 1^{er} et 2 juin 2016,

-Vu les articles L2123-18 et R2123-22-1 du CGCT,

Il est proposé au Conseil Municipal

- -D'ACCORDER un mandat spécial à Monsieur SIMEON de BUOCHBERG Pierre, Maire, Mme Régine RIBES RUSAFA, Conseillère Municipale, et Mme Marguerite ROCCHI, Conseillère Municipale, pour se rendre à Paris du 31 mai au 2 juin 2016 inclus, à l'occasion de ces manifestations;
- -DE PRECISER que pour ce déplacement les frais de séjour (hébergement et restauration) seront remboursés forfaitairement,
- -De DIRE que les dépenses de transport seront remboursées sur présentation d'un état de frais auquel l'élu joindra les factures qu'il aura acquittées. Toutefois les frais de transport tels que les billets d'avion pourront être mandatés directement par la mairie afin d'éviter l'avance de frais.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 20 MAI 2016

DEL200516-08

PAGE 2

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- -D'ACCORDER un mandat spécial à Monsieur SIMEON de BUOCHBERG Pierre, Maire, Mme Régine RIBES RUSAFA, Conseillère Municipale, et Mme Marguerite ROCCHI, Conseillère Municipale, pour se rendre à Paris du 31 mai au 2 juin 2016 inclus, à l'occasion de ces manifestations ;
- -DE PRECISER que pour ce déplacement les frais de séjour (hébergement et restauration) seront remboursés forfaitairement,
- -De DIRE que les dépenses de transport seront remboursées sur présentation d'un état de frais auquel l'élu joindra les factures qu'il aura acquittées. Toutefois les frais de transport tels que les billets d'avion pourront être mandatés directement par la mairie afin d'éviter l'avance de frais.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que ci-dessus.

3

e Maire,

Certifiée exécutoire par le maire compte tenu de : La transmission en préfecture le Et de la publication le A Prunelli-di-Fium'Orbu le